



## Annexe financière à la convention n° pour l'année 2022 – 2023

La présente annexe financière a pour objet de déterminer pour l'année 2022-2023 les actions menées en partenariat et nécessitant une prise en charge financière de l'un ou l'autre des partenaires.

- **Personnes concernées**

- 1°) élèves : Lycéens ou collégiens
- 2°) accompagnateurs : Professeurs, personnel d'encadrement

- **Visites, sorties, séjours culturels et scientifiques :**

- ▲ Visites de sites culturels, scientifiques, ...
- ▲ Découverte du campus de l'ISAE-SUPAERO et d'UPSSITECH
- ▲ Sorties sportives et culturelles (ex : concert de l'Ensemble Baroque, escalade, ...)
- *Prise en charge des tickets d'entrée et du coût des activités par la Fondation ISAE-SUPAERO.*

- **Restauration :**

- *Les repas, proposés aux élèves et encadrants au sein de l'Institut lors des Journées thématiques (OSE, Campus au féminin, ...), des visites du Campus et des activités de tutorat sont financièrement pris en charge par La Fondation ISAE-SUPAERO dans le cadre de la mission de tutorat des « Cordées de la Réussite ».*

- **Transport :**

- *Les transports sont financièrement pris en charge par l'établissement d'origine lors des visites de l'ISAE-SUPAERO et des sorties culturelles, scientifiques, techniques et sportives.*

- **Séjours révision/nature :**

- *Le transport, l'hébergement, la restauration et les activités physiques et sportives des élèves et des accompagnateurs du lycée Jules Fil sont pris en charge par la Fondation ISAE-SUPAERO dans le cadre de la mission de tutorat des « Cordées de la Réussite ».*